

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 049-200054435-20260622-2026_034-DE

S²LO

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9

Nombre de membres présents : 6

Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-034

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Présidence de séance_adoption des comptes administratifs

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 2121.14 du CGCT dispose que « Le Conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables au CCAS.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2121.14,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Cécile FLEURANCE comme Présidente de séance pour les délibérations relatives à l'adoption des comptes administratifs du budget principal CCAS et des budgets annexes « portage de repas » et « Résidences Autonomie ».

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS